

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

# ***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 27 NOVEMBRE 2017**

à 18 H 30

**Salle de réunion de la  
Communauté d'Agglomération d'Épinal**

*(4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 27 novembre 2017 à 18 h 30**  
**Salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal**  
**4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY**

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis en salle de réunion de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, 4 rue Louis Meyer à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-et-un novembre deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Mesdames et Messieurs P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, J.L. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, J.C. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, O. Baraban, N. Braun, C. Petit, P. Deau, J.C. Cravoisy, P. Larrière, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, B. Gille, M.C. Serieys (*partie au point n°10*).

**EXCUSÉE** : Messieurs R. Alémani et J. Marot

**ABSENT** : Néant

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Luc MARTINET a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Contribution aux Syndicats

### 1/1 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant 509.209,27 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 1/2 - Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour un montant 960.742,27 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 2 - Groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable et financière

Le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion comptable et financière précisant que la Ville d'Epinal assurera l'exécution de son propre marché et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 3 - Convention constitutive d'un groupement de commande prestations d'assurances

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande de prestation d'assurance avec la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Epinal et l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
ÉLUS Á L'UNANIMITÉ

Titulaire : Mme Marie-Christine SERIEYS  
Suppléant : M. Philippe SOLTYS

## 4 - Convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux de création d'un giratoire

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande pour des travaux de création d'un giratoire sur la RD11 entre la Ville d'Epinal, la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Conseil Départemental des Vosges et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers de la région d'Épinal (SICOVAD).

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ  
ÉLUS Á L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Paul RAFFEL  
Suppléant : M. Daniel LAGARDE

## 5 - Restauration de la Vologne et ses affluents

Le Bureau Communautaire a approuvé les avenants suivants :

5/1 - Avenant n°2 au groupement de commande relatif au programme de restauration de la Vologne et ses affluents ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5/2 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de service relative au programme de restauration de la Vologne et ses affluents.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## 6 - Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges au sein

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

du Syndicat mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

**7 - Bilan de clôture de la Z.A.C. des Terres Saint-Jean**

Le Bureau Communautaire a approuvé le bilan de clôture de la Z.A.C. des Terres Saint-Jean arrêté au 31 décembre 2016, adressé par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8 - Compte-rendu aux collectivités de la Z.A.C. Epinal-Nomexy**

Le Bureau Communautaire a approuvé le compte-rendu annuel aux collectivités de la Z.A.C. Epinal-Nomexy arrêté au 31 décembre 2016, adressé par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 - Stade de la Colombière à Epinal**

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention relative à la création d'un service mutualisé avec la Ville d'Epinal pour la gestion et l'entretien du stade de la Colombière à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 - Service Marchés Publics**

Le Bureau Communautaire a approuvé la création d'un service commun « Marchés Publics » avec la Ville d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 - Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Bureau Communautaire a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade de directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie à 100 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 - Cadre indemnitaire**

Le Bureau Communautaire a approuvé le cadre du nouveau régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suite à la fusion au 1er janvier 2017.

ADOPTÉ AVEC 3 ABSTENTIONS  
*Madame Véronique MARCOT  
et Messieurs Michel  
HEINRICH et Jean-Claude  
MORETTON*

**13 - Modifications du tableau des effectifs**

Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 10 octobre 2017,  
Le Président,



Michel HEINRICH